

Programme de stabilité 2020

Du fait de l'incertitude particulièrement forte, le Programme de Stabilité d'avril 2020 se concentre sur la réponse directe à la crise actuelle et sur l'année 2020 uniquement, conformément aux lignes directrices édictées par la Commission européenne dans ses *lignes directrices* du 6 avril 2020.

Au vu de l'ampleur de la crise, le Conseil ECOFIN a soutenu la proposition de la Commission européenne d'activer la clause pour récession économique sévère (communément appelée « *general escape clause* »), pour permettre une réponse budgétaire coordonnée à la pandémie au niveau européen. Cette clause du Pacte de Stabilité et de Croissance est une clause dérogatoire et générale, qui n'avait jamais été activée auparavant, et qui autorise, a minima pour 2020, une déviation par rapport aux cibles budgétaires fixées par le Conseil (les cibles du bras préventif, à savoir la recommandation d'ajustement structurel et de croissance des dépenses). La France s'inscrit dans ce dispositif exceptionnel, qui lui fournit la flexibilité requise afin d'adopter les mesures nécessaires au soutien des systèmes de santé et à la protection de l'économie. Les implications de la clause pour les exigences au titre de 2021 doivent encore être précisées par la Commission. Elles pourraient conduire à une redéfinition des recommandations pour l'année prochaine en fournissant un cadre de moyen terme permettant la coordination d'un plan de relance une fois l'épidémie passée.

Le programme de stabilité 2020 de la France a été présenté au Conseil des Ministres du 15 avril 2020 et a été transmis au Parlement en vertu de l'article 14 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2011-2014 prévoyant que le Gouvernement adresse au Parlement, au moins deux semaines avant sa transmission à la Commission européenne en application de l'article 121 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le projet de programme de stabilité.

1. Réponse à la crise sanitaire causée par le Covid-19

Face à l'urgence sanitaire, la réponse du Gouvernement français est en premier lieu sanitaire, et comprend deux volets.

Le premier volet consiste à ralentir la diffusion de l'épidémie, pour réduire les risques de saturation des structures de soin du fait de l'épidémie et protéger ainsi le plus grand nombre de nos concitoyens. Cela passe par la mise en œuvre d'une série de mesures de distanciation sociale (confinement, fermeture des lieux publics et interruption de certaines activités, notamment dans le champ économique), afin de limiter les contacts interpersonnels qui sont le principal vecteur de transmission du virus. Le confinement est actuellement en vigueur jusqu'au 11 mai, date à laquelle un déconfinement progressif sera mis en œuvre. Comme l'a indiqué le Président de la République, dans son allocution du 13 avril, le déconfinement progressif devrait permettre au plus grand nombre de retourner travailler, en vue de redémarrer l'activité de l'industrie, des commerces et des services. Les infrastructures scolaires devraient progressivement rouvrir à partir de cette date.

En parallèle, le deuxième volet vise à renforcer la capacité de lutte contre l'épidémie. Il comprend des mesures de flexibilité, de gestion et de soutien logistique en faveur du système de santé telles que la mise en place de lits de réanimation supplémentaires, ou la mobilisation des services des armées et des transports nationaux pour transporter les malades et construire des hôpitaux de campagne. Il comprend également des mesures de soutien financier, avec la création d'un fonds d'urgence de 50 M€ pour la recherche sur le Covid-19, la mobilisation de 260 M€ pour les hôpitaux provenant des réserves du budget 2019, le paiement anticipé (avril au lieu de mai) de 3,5 Md€ des allocations prévues en 2020, et enfin la mise en place de mesures exceptionnelles à hauteur de 8 Md€ (en sus de l'Ondam, voté en LFSS pour 2020 à 2,45%) afin de financer les commandes massives en médicaments, respirateurs et masques, la rémunération exceptionnelle du personnel soignant, et le versement des indemnités journalières (notamment au titre des gardes d'enfants, ou des personnes vulnérables comme par exemple les femmes enceintes). Ces mesures sont complétées par le développement des capacités de production de matériel médical sur le territoire national, s'appuyant sur une mise à contribution inédite de l'industrie française.

Outre ces mesures sanitaires, une réponse forte en matière économique a été mise en place pour limiter au mieux les conséquences négatives de la crise sur l'activité, les entreprises et l'emploi, et assurer les conditions d'une reprise économique rapide à l'issue de l'épidémie. Une série de mesures d'une ampleur sans précédent a été prise en réponse à la contraction brutale de l'activité économique, qui devrait atteindre -8 % du PIB en 2020. Ces mesures visent en premier lieu à renforcer la trésorerie des entreprises pour leur permettre de faire face à leurs charges récurrentes ; soutenir les secteurs les plus affectés par la diminution de l'activité ; garantir la pérennité des relations de travail à travers l'activation d'un dispositif très généreux d'activité partielle ; soutenir le revenu des ménages, en particulier des plus modestes.

L'objectif de ces premières mesures est avant tout de limiter les conséquences du ralentissement d'activité lié à l'épidémie, et ainsi la destruction de capital productif et la perte de compétences dans nos entreprises. À cette fin, le Président de la République a annoncé un paquet de mesures de soutien, d'un montant total de plus de 110 Md€, dont 42 Md€ de mesures ayant un impact direct sur le solde public, et 69 Md€ de mesures visant à améliorer la situation de trésorerie des entreprises (possibilité de report de paiements de certains prélèvements obligatoires, accélération du remboursement de créances fiscales restituables en 2020) et à intervenir dans celles qui seraient en difficulté (dotation en fonds propres ou quasi fonds propres via le compte d'affectation spécial « participations financières de l'Etat », renforcement des prêts FDES), auxquelles s'ajoute un dispositif de 315 Md€ de garanties, en faveur des prêts bancaires aux entreprises et de l'assurance-crédit (cf. tableau).

TABLEAU 1 : MESURES FACE A LA CRISES SANITAIRE

Mesures	Montants	Détails
Mesures avec impact sur le solde public		
Mesures relatives à l'activité partielle	24 Md€	Couverture par l'État et l'Unédic de 100% des indemnisations versées aux salariés par l'entreprise dans la limite de 4,5 SMIC ; octroi aux entreprises d'un délai de trente jours pour déposer leur demande, avec effet rétroactif
Fonds de solidarité	7 Md€	TPE (CA <1M€ et bénéfice <60 000€), indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales subissant une très forte baisse de leur CA (perte de 50% par rapport à la normale), une fermeture administrative, un redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde
Dépenses additionnelles de santé (Mesures exceptionnelles additionnelles à l'ONDAM)	8 Md€	Couverture des achats de matériel (masques, respirateurs, etc.), des indemnités journalières et de primes pour les personnels soignants <i>pour mémoire, ces crédits s'ajoutent à un ONDAM à 2,45%</i>
Prolongation des revenus de remplacement et décalage de l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage	½ Md€	Droits à l'assurance chômage prolongés pour les chômeurs en fin de droit Report de l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage au 1 ^{er} septembre
Crédits supplémentaires d'urgence	2 ½ Md€	Portés par l'Etat
Total mesures avec impact sur le solde public	42 Md€ (1,9 % du PIB)	
Mesures sans impact sur le solde public		
Report des échéances de paiement de certains prélèvements obligatoires	25 ½ Md€	Report des échéances fiscales et sociales dues en mars et en avril et des échéances fiscales de mai. <i>Hypothèse : reports effectifs au 5 avril ; auxquelles s'ajoutent les échéances restantes d'avril</i>
Remboursement anticipé de crédits d'impôt	23 Md€*	Créance à l'IS : 3 Md€ pour le CIR, 6 Md€ pour le CICE, 1 Md€ pour les autres CI et environ 10 Md€ pour les REIS Créances de TVA : 8 Md€ sur trois mois <i>Hypothèse : taux de recours de 75% sur les créances à l'IS, et 100% sur les créances de TVA</i>
Fonds de développement économique et social (FDES)	1 Md€	Soutien aux ETI
Outil d'intervention dans les entreprises en difficulté	20 Md€	Dotation supplémentaire du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »
Total mesures sans impact sur le solde public	69 ½ Md€ (3,1 % du PIB)	
Mesures en garantie		
Dispositif de garantie exceptionnelle de l'État pour les prêts aux entreprises	300 Md€*	Pour tous les nouveaux prêts de trésorerie octroyés par des établissements de crédit entre le 16 mars et le 31 décembre 2020 à des entreprises immatriculées en France
Activation d'une réassurance publique sur les encours d'assurance-crédit	10 Md€	Pour permettre aux entreprises de continuer à bénéficier des couvertures d'assurance-crédit dont elles ont besoin afin de poursuivre leur activité avec leurs clients PME et ETI françaises
Mise en place d'une réassurance des crédits-export de court terme	5 Md€	Amplification du dispositif de réassurance publique « Cap Francexport », lancé en octobre 2018, avec un doublement du plafond d'encours réassurable par l'Etat et élargi à d'autres pays de destination
Total mesures en garantie	315 Md€ (13,9 % du PIB)	
Total	426 ½ Md€ (18,9 % du PIB)	

* incluant le plan d'urgence de soutien dédié aux start-ups

2. Perspectives macroéconomiques

Ce programme de stabilité actualise les prévisions de croissance et de finances publiques du Gouvernement pour 2020 et décrit qualitativement les développements attendus en 2021. Il s'inscrit dans un contexte d'incertitudes inédit, lié à la propagation de la pandémie de coronavirus et aux mesures mises en place pour l'endiguer. L'incertitude réside en particulier dans la durée de ces mesures d'endiguement, en France et chez nos partenaires, mais aussi dans la forme que prendra la levée de ces mesures. Le présent programme s'appuie ainsi sur des hypothèses afin de décrire l'évolution de l'économie et des finances publiques dans un tel cadre, hypothèses qui en constituent la principale source de fragilité.

2.1 LES PERSPECTIVES POUR 2020

Après avoir crû de +1,3 % en 2019, le PIB serait en recul de -8 % en 2020, du fait de l'épidémie de coronavirus et des mesures de restriction sanitaires. Après +1,1 % en 2019, l'inflation diminuerait à +0,5 % en 2020, sous l'effet des prix de l'énergie.

Il est fait l'hypothèse dans ce scénario que les mesures de restriction sanitaires en vigueur en France depuis mi-mars seraient maintenues pour une durée totale de 8 semaines, le confinement le plus strict étant en vigueur jusqu'au 11 mai. Le redémarrage vers les niveaux tendanciels ne serait que progressif pour la consommation des ménages suite à la sortie de la période de restriction sanitaire. En particulier, la consommation des ménages ne regagnerait son niveau usuel qu'à l'automne. Dans ce scénario, nos principaux partenaires adopteraient des mesures de durée et d'ampleur commensurables, aux effets économiques similaires.

En 2020, du fait des mesures de restriction sanitaires, la consommation serait fortement contrainte, occasionnant ponctuellement une sur-épargne pour les ménages. L'investissement en construction serait pénalisé par une mise à l'arrêt quasi-générale des chantiers durant le confinement, et l'investissement productif pâtirait du recul de l'activité et de la forte incertitude. Les flux touristiques seraient très réduits puis ne reviendraient que très progressivement à leur niveau antérieur. Du côté des échanges commerciaux en biens, les exportations reculeraient en lien avec le recul de l'activité chez nos partenaires de la zone euro et dans le reste du monde. Les importations reculeraient aussi fortement, en lien avec la baisse de la demande intérieure.

La prévision du Gouvernement est parmi les plus basses de celles existantes à la date de rédaction de ce document. Il existe une grande dispersion des prévisions de croissance disponibles depuis les annonces de restriction des déplacements et d'ouverture de certaines activités. L'impact direct sur l'économie des mesures actuelles de restriction est estimé par l'Insee à environ -3 points de PIB annuel par mois, un choc commensurable à celui sur lequel se fonde le présent scénario.

L'économie française serait fortement affectée sur le premier semestre 2020 par l'épidémie de Covid-19.

Les mesures de restriction sanitaire mises en place les 14 et 17 mars 2020 afin d'endiguer la crise sanitaire du Covid-19 affectent fortement l'activité.

Les premiers indicateurs conjoncturels sur le mois de mars font état d'un ralentissement très marqué de l'activité. L'indice PMI enregistre sa plus forte contraction depuis la création de l'enquête, tout

comme les climats des affaires de l'Insee et de la Banque de France. La baisse de 15 % de la consommation d'électricité sur la deuxième quinzaine de mars (entre le 15 mars et 4 avril) par rapport à la même période en 2018 et 2019 et le repli des immatriculations de voitures particulières neuves au mois de mars de près de 72 % illustrent l'ampleur du choc lié aux restrictions.

La chute de l'activité due aux mesures d'endiguement de l'épidémie de Covid-19 intégrée au scénario macroéconomique durant la durée des restrictions est cohérente avec l'estimation de l'Insee du 9 avril et de la Banque de France du 8 avril.

Du côté de la demande, les mesures de restriction qui s'appliquent aux déplacements affecteraient fortement la consommation des ménages, en particulier en hébergement-restauration, en services de transports ou en biens d'équipements. En outre, les échanges touristiques seraient particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Au-delà des secteurs fermés par décision de l'administration (restauration, commerces non essentiels) certains secteurs sont contraints de réduire leur offre face à une importante baisse de la demande, notamment dans le secteur des transports, de l'hôtellerie ou de l'automobile. Parallèlement, d'autres branches font face à un choc d'offre. Certaines signalent un manque de main d'œuvre, par exemple dans l'agriculture où les travailleurs saisonniers ne se déplaceraient plus, dans l'agroalimentaire où le taux d'absentéisme serait élevé, ou encore dans la construction, les fédérations professionnelles ayant demandé un arrêt des chantiers dans l'attente de mettre en place des mesures de protection pour les salariés du secteur. Des difficultés d'approvisionnement pénaliseraient également la production, rapportées notamment dans les secteurs agricole et automobile. A l'inverse, certains secteurs enregistrent des pics d'activité et subissent de fortes tensions, comme la distribution, la chimie, la santé et l'aide à la personne. Enfin, la rapidité de la crise a poussé la plupart des salariés du secteur tertiaire en télétravail sans préparation, avant que les infrastructures ne soient pleinement opérationnelles, ce qui a généré des baisses de productivité.

TABLEAU 2 : SCENARIO MACROECONOMIQUE

Taux de croissance annuel, en %	2019*	2020
Produit intérieur brut**	1,3	-8,0
Consommation des ménages	1,2	-10,0
Consommation des administrations publiques	1,3	2,2
Formation brute de capital fixe	3,6	-11,0
<i>dont entreprises non financières</i>	<i>4,3</i>	<i>-17,0</i>
Contribution des stocks	-0,4	-1,0
Contribution de l'extérieur	-0,1	0,2
Importations	2,2	-13,4
Exportations	1,9	-12,9
Déflateur du PIB	1,5	1,4
Déflateur de la consommation des ménages	1,1	0,5

* Comptes nationaux trimestriels RD 2019 T4

La croissance mondiale serait très affectée par la propagation globale de l'épidémie de Covid-19.

Il est fait l'hypothèse sur l'environnement international que les mesures de restriction sanitaires seraient maintenues pour une durée commensurable avec celle de ce scénario pour la France dans tous les pays avancés, sauf au Japon ou d'autres économies avancées où le confinement est partiel. Les économies émergentes sont également affectées, à la fois de manière directe et de manière indirecte par leurs liens commerciaux avec les pays avancés.

En 2019, l'activité a ralenti en zone euro (+1,2 % après +1,9 % en 2018). En effet, les exportations extra zone euro ont souffert du contexte de ralentissement du commerce mondial. Les incertitudes (protectionnisme, Brexit, industrie) se sont, de plus, renforcées et semblent avoir entraîné des comportements attentistes avec une augmentation de l'épargne de précaution des ménages au détriment de la consommation, atone malgré un pouvoir d'achat dynamique, et un freinage de l'investissement des entreprises. Par ailleurs, les difficultés de l'industrie européenne se sont maintenues et l'assombrissement des perspectives de l'industrie a entraîné des phénomènes de déstockage pesant nettement sur la croissance.

L'économie de la zone euro serait fortement pénalisée par l'épidémie de Covid-19 en 2020. L'activité serait affectée par la propagation de l'épidémie en Europe et les mesures d'endiguement associées, mais également par la dégradation de son environnement extérieur (moindre demande adressée, disruption des chaînes de valeur mondiales). L'activité se contracterait davantage en Espagne et en Italie, où la propagation de l'épidémie et les mesures d'endiguement mises en place seraient plus prégnantes que dans le reste de la zone euro. L'activité allemande serait un peu moins pénalisée par l'épidémie de coronavirus, mais les difficultés du secteur industriel se poursuivraient.

Les autres grandes économies avancées verraient également leur activité se contracter en 2020, en lien avec l'épidémie. L'activité aux Etats-Unis, déjà en ralentissement en début d'année, reculerait nettement en 2020. La flexibilité du marché du travail – ayant pour conséquence d'importantes destructions d'emplois déjà en partie observées fin mars – et les fragilités du système de santé américain amplifieraient les conséquences négatives de l'épidémie sur l'activité aux Etats-Unis. L'activité au Royaume-Uni suivrait un profil proche, alors qu'elle serait légèrement moins dégradée au Japon, où le confinement est moins intense.

L'activité ralentirait en début d'année en Chine, dans une ampleur cohérente avec les premières observations disponibles, puis elle se redresserait vivement malgré le ralentissement des économies avancées qui pèserait sur les exportations chinoises. Les autres principales économies émergentes seraient aussi affectées par le développement de l'épidémie, à travers les conséquences directes des mesures de restrictions ainsi que le canal commercial.

Ce recul de l'activité dans les économies avancées conduirait à un net repli de la demande mondiale adressée à la France en 2020. Les importations reculeraient sensiblement dans les économies avancées au premier semestre, en conséquence du repli de la demande et de l'arrêt partiel de l'activité. Le repli marqué en zone euro affecterait particulièrement la demande mondiale adressée à la France, en raison de son exposition commerciale. Les échanges dans les économies émergentes seraient aussi affectés par l'épidémie. En particulier, les importations chinoises reculeraient nettement au premier semestre, en ligne avec l'activité, pour ensuite se redresser vivement.

Le tourisme et l'environnement extérieur pèseraient sur la croissance.

En 2019 le ralentissement mondial à l'œuvre a pesé sur les exportations françaises. Il a été contrebalancé par une forte progression des performances à l'exportation des entreprises françaises. Du côté des biens, malgré une demande mondiale atone, les exportations ont été dynamiques, traduisant probablement, en plus de livraisons aéronautiques massives, les gains de compétitivité des dernières années. La fin de l'année 2019 s'est cependant avérée moins bien orientée. Les échanges de tourisme ont évolué défavorablement, possiblement affectés négativement par les mouvements sociaux en France.

En 2020, les exportations reculeraient, fortement pénalisées par le recul de la demande mondiale adressée à la France. Il est difficile d'évaluer à ce stade dans quelle ampleur les difficultés rencontrées par l'appareil productif français (perturbation des chaînes de valeur) s'ajoutent à une demande extérieure dégradée. Les importations seraient aussi en fort recul du fait du repli de la demande en France.

Le tourisme grèverait la croissance en 2020 du fait des limitations de déplacement, puis d'un retour lent et graduel des flux transfrontaliers de voyageurs. Le rétablissement complet des échanges de tourisme ne serait atteint que très progressivement, du fait de l'inertie des comportements dans l'attente d'un rétablissement de la confiance après la levée des mesures de quarantaine, ainsi que de l'éventuel délai de réouverture des liaisons.

Le pouvoir d'achat des ménages serait moins affecté que l'activité en 2020 grâce aux mesures de soutien, ce qui favoriserait la reprise de la consommation en fin d'année.

En 2019, le pouvoir d'achat a crû de +1,9 %. En 2020, il se replierait en raison de la baisse des revenus d'activité pour les salariés et les travailleurs indépendants liée à la forte baisse du PIB et, plus marginalement, de la baisse des revenus de la propriété (baisse des dividendes versés par les entreprises et du rendement de l'assurance vie en unité de compte). La baisse du pouvoir d'achat serait cependant nettement moins marquée que celle de l'activité : les mesures de soutien mises en œuvre par le gouvernement (indemnités d'activité partielle et indemnités journalières), conjuguées aux mesures fiscales déjà prévues dans les lois financières (notamment le dégrèvement de la taxe d'habitation, la baisse de l'impôt sur le revenu), permettraient d'amoindrir le choc sur le revenu des ménages. La baisse des prix du pétrole en 2020 contribuerait également à réduire l'ampleur du choc sur le pouvoir d'achat quand les ménages recommenceront à se déplacer. Cette résistance du pouvoir d'achat est un facteur de résilience pour l'économie puisqu'elle permet un soutien de la consommation en sortie des mesures de restriction.

La consommation reculerait sur l'année. Contrainte par les mesures de restriction sanitaires au premier semestre, elle rebondirait progressivement au cours du second semestre 2020 grâce aux mesures de soutien du pouvoir d'achat. Il existe une forte incertitude sur la rapidité à laquelle cette épargne contrainte sera consommée, de même que sur la nature des comportements de consommation en sortie de la période de restriction face à un choc d'un type jamais observé sur l'économie française.

Au total, l'épargne des ménages augmenterait très fortement en 2020.

L'investissement des ménages reculerait.

Après avoir progressé en 2019, l'investissement des ménages se replierait fortement en 2020, directement pénalisé par l'arrêt quasi-total des chantiers sous le coup des mesures de restriction. Cela affecterait l'investissement des ménages en construction neuve comme en entretien-rénovation. Parallèlement, l'investissement en services (comprenant notamment les honoraires des notaires et

des agences immobilières), marquerait également un coup d'arrêt, pénalisé par le repli des transactions immobilières.

Après une robustesse exceptionnelle en 2019, l'investissement des entreprises chuterait en 2020.

En 2019, l'investissement des entreprises s'est avéré très dynamique malgré le ralentissement de l'activité, atteignant un niveau historiquement élevé (mesuré en part de la valeur ajoutée).

Le recul de l'activité en 2020 affecterait fortement l'investissement. Cet effet serait renforcé par un contexte de forte incertitude, comme en témoignent les marchés financiers dont la volatilité et la chute ont atteint une ampleur comparable à la crise financière de 2009. Les banques subissent toutefois une pression moindre qu'en 2009 comme en témoignent les *Credit Default Swaps* sur le secteur bancaire. Les mesures de soutien de la BCE et du gouvernement limiteraient la sévérité et la durée des effets négatifs du recul de l'activité sur la situation financière et la capacité d'investissement des entreprises. La baisse du prix du pétrole soutiendrait les marges des entreprises lors du redémarrage de leur activité.

Par ailleurs, de manière usuelle en période de fort ralentissement, les entreprises satisferaient une partie importante de la demande en déstockant en 2020, et les variations de stocks pèseraient sur la croissance en 2020. Ce mouvement de déstockage peut traduire également les contraintes sur l'offre dues aux mesures de restriction et à la perturbation des chaînes de production mondiale.

L'inflation diminuerait à +0,5 % en 2020 sous l'effet des prix de l'énergie.

En 2020, l'inflation sous-jacente resterait stable à +0,8 %. Au niveau domestique, les chocs d'offre (pressions inflationnistes liées aux ruptures d'approvisionnement) et de demande (pressions déflationnistes liées à la baisse de la consommation) de la crise sanitaire actuelle seraient en effet globalement équilibrés dans ce scénario. Il existe toutefois une incertitude sur cet équilibre. Le chiffre provisoire d'inflation de l'Insee (inflation totale) pour le mois de mars est plus faible que ne le suggère la baisse des prix des carburants, mais est entouré, dans l'attente des détails fournis par les résultats définitifs publiés le 15 avril par l'Insee, d'une certaine incertitude, en raison des relevés de prix en points de vente physiques effectués avant les mesures d'endiguement du coronavirus. Les quelques études sur l'épisode du SRAS en Asie indiquent de légers effets déflationnistes.

L'inflation totale (au sens de l'IPC) diminuerait à +0,5 % en 2020, après +1,1 % en 2019, principalement du fait de la baisse du prix du pétrole liée à la chute de la demande. L'hypothèse retenue pour les cours du pétrole est celle d'un niveau bas pendant les mesures de confinement, en ligne avec les cours du mois de mars, puis une normalisation des cours avec une remontée progressive du prix du baril de Brent vers 35€ pour la fin d'année. A rebours du gel usuellement retenu, cette prévision rend compte du fort choc négatif de demande associé aux mesures sanitaires pour lutter contre le coronavirus, et du contrecoup positif à attendre lors du retour progressif à la normale de l'économie mondiale. En effet, la saturation des capacités de stockage empêche le lissage des effets de la baisse de la demande. La remontée des prix avec le redémarrage de l'activité mondiale et les annonces de réduction de l'offre de l'OPEP du 12 avril serait graduelle, du fait notamment de la restauration des capacités de stockage. Cette hypothèse de prix est analogue à celle de la Commission.

Les aléas autour de la prévision sont extrêmement importants.

Le dynamisme de la consommation est particulièrement incertain. Contrainte lors des mesures de restriction sanitaires, elle dépendra au premier chef du comportement des ménages lors de la levée des mesures. Un fort effet de rattrapage de la consommation peut être attendu, après les contraintes subies en lien avec les mesures de restriction et l'épargne abondante accumulée, et soutiendrait plus nettement l'activité. Au-delà des produits manufacturés, cela pourrait également être le cas sur les dépenses de services, portée par la sur-épargne accumulée pendant les fermetures et un éventuel report plus marqué des dépenses de tourisme sur le territoire national. A l'inverse, des comportements plus attentistes qu'inscrit dans cette prévision sont possibles, voire un changement des modes de consommation à l'issue des mesures de restriction sanitaires.

La politique salariale et d'emploi des entreprises constitue un aléa majeur, ainsi que leur comportement d'investissement. Dans un contexte inédit de restrictions sur l'activité et les déplacements et de mesures de soutien massives du gouvernement, la capacité des entreprises à s'adapter et à préserver leur appareil productif sera déterminante pour l'ampleur et la rapidité de la reprise.

Une fois les mesures de restriction levées, le rebond sera hétérogène selon les branches d'activité. Certaines activités comme l'hôtellerie, la restauration, la culture et l'événementiel ne reprendront pas avant une date ultérieure. Dans les autres secteurs, l'ampleur du rebond et la possibilité d'un rattrapage dépendront de la capacité à sauvegarder le capital productif et humain et la position compétitive de la France, mais aussi à trouver les intrants nécessaires pour faire fonctionner l'économie.

Ce scénario économique repose sur l'hypothèse d'un prix du baril de Brent à environ 30 € remontant progressivement jusqu'à la fin de l'année vers 35 €. Cette hypothèse est entourée d'une forte incertitude quant à l'évolution de l'offre et de la demande au niveau mondial, dans un contexte de volatilité élevée et de rapports de force instables au sein de l'OPEP. Les cours boursiers sont très volatiles en ce moment et leur dégradation ou amélioration pourrait constituer un frein ou un soutien à l'activité mondiale et française.

2.2. LES PERSPECTIVES POUR 2021

Pour l'année 2021 seules des analyses qualitatives sont exposées.

L'activité rebondirait en 2021, grâce aux mesures de soutien aux ménages et aux entreprises qui auraient préservé les capacités de production.

Le PIB connaîtrait un fort rebond en 2021. L'absence de contrainte sur l'ouverture des commerces et l'activité économique sur l'ensemble de l'année, par rapport à une année 2020 contrainte et en reprise graduelle, engendrerait mécaniquement une croissance élevée. Les mesures de soutien au pouvoir d'achat, à l'emploi et à la situation financière des entreprises décidées durant le confinement permettraient un redémarrage de l'activité en 2021 et la reprise du dynamisme de croissance. En particulier, le pouvoir d'achat des ménages serait un facteur important de rebond, et la sur-épargne accumulée sur les premiers trimestres de 2020 serait en partie consommée en 2021. Avec une capacité à investir globalement maintenue, les entreprises se rapprocheraient du haut niveau d'investissement antérieur, contribuant à la reprise une fois l'incertitude levée. L'investissement en construction des différents acteurs économiques rebondirait mécaniquement en 2021 avec la pleine reprise des chantiers.

L'activité de la zone euro et dans le reste du monde reprendrait également en 2021 sous l'hypothèse d'un retour à la normale de l'activité faisant suite à la levée des mesures d'endiguement. Le rebond de la demande mondiale entraînerait celui des exportations en biens manufacturés.

L'ensemble des prévisionnistes s'attend à un rebond de l'activité en 2021, dont l'ampleur varie toutefois substantiellement d'une prévision à l'autre.

L'incertitude concernant les conséquences de la récession de 2020 pour l'année 2021 est élevée.

Le niveau de l'activité à horizon 2021 et au-delà dépendra d'abord de la durée et de l'ampleur de l'épidémie, en France ainsi que chez nos partenaires et de ses conséquences sur les capacités de production.

Les mesures sanitaires, financières et économiques prises par le Gouvernement et la Banque Centrale Européenne visent à limiter le plus possible les conséquences de l'épidémie sur l'appareil productif et le capital humain et à favoriser une reprise franche de l'activité lorsque les restrictions seront levées. Ainsi l'effet négatif de la crise sur le niveau de l'activité à terme devrait être modéré par les trois volets de l'action du Gouvernement : soutien au dispositif de santé, soutien de la trésorerie des entreprises et prévention des faillites, soutien du pouvoir d'achat et des compétences, de sorte que les capacités de production seraient globalement maintenues. A la différence de la crise de 2009, la récession actuelle n'est pas amplifiée par un choc sur les conditions de crédit.

Les mesures du gouvernement visent à préserver le capital productif et humain en évitant les faillites par des mesures de trésorerie : report des échéances de certains impôts, remboursements anticipés de crédits d'impôt, dispositif de garantie exceptionnelle de l'État pour les prêts de trésorerie aux entreprises. Les mesures de la BCE concourent aussi à faciliter l'accès au crédit et aider les entreprises à passer le plus fort de la crise. Les mesures du gouvernement visent également à préserver le capital humain en ayant recours à l'activité partielle et à éviter ainsi les effets d'hystérèse qui ont pu être observés lors de certaines récessions sévères.

ENCADRE 1 – EFFET DES JOURS OUVRABLES SUR LA CROISSANCE

Toutes les données de croissances associées au scénario macroéconomique sont corrigées de l'effet des jours ouvrables (CJO). Au-delà de 2019, dont l'Insee a publié une première estimation, les prévisions de ratios de finances publiques se basent sur les taux de croissance CJO prévus.

ENCADRE 2 – DONNEES PRESENTEES POUR 2019

Les données présentées pour l'année 2019 sont celles figurant dans les Résultats Détaillés des comptes trimestriels du 4e trimestre 2019, publiés par l'Insee le 28 février 2020. Du fait de la procédure séquentielle du compte provisoire, entre la partie finances publiques et la partie réelle de l'économie, les postes de la demande publique des Résultats Détaillés des comptes trimestriels diffèrent des informations relatives aux finances publiques du compte provisoire des administrations publiques de l'Insee. Les données de finances publiques et de comptabilité nationale qui seront publiées en mai par l'Insee reprendront les chiffres du compte provisoire des administrations publiques. Dans un souci de cohérence, il a été fait le choix d'afficher pour 2019 des données uniquement issues des comptes trimestriels.

3. Finances publiques

3.1. RETOUR SUR L'EXECUTION 2019

Le solde des administrations publiques pour l'année 2019 s'est établi à -3,0 % du PIB d'après les premières données d'exécution publiées par l'Insee le 25 mars dernier. Cette exécution est meilleure qu'anticipée lors du Projet de plan budgétaire présenté à la Commission à l'automne dernier, qui prévoyait un déficit de 3,1 %. Malgré la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisations sociales, entraînant un double coût pour les finances publiques en 2019, le déficit public ne dépasse pas le seuil des 3 %. Hors ce double coût, il aurait été de 2,1 % du PIB, après 2,3 % en 2018.

Cette amélioration se traduit par un ajustement structurel de 0,1 point pour l'année 2019, ce qui conforte la prévision de l'automne. Cet ajustement positif fait suite à une amélioration structurelle des finances publiques de 0,2 point en 2018. **Ces chiffres confirment l'engagement de la France à poursuivre ses efforts de consolidation des finances publiques** dans un contexte marqué par des mesures d'urgence économique et sociale en 2018 et 2019.

Le taux de PO a diminué à 44,1 % du PIB en 2019 (43,8 % hors France compétences) après 44,8 % en 2018. L'élasticité spontanée des prélèvements obligatoires au PIB s'est établie à 1,2.

Le ratio d'endettement au sens de Maastricht s'est élevé à 98,1 points de PIB fin 2019, contre 98,8 points prévu à l'automne et stable par rapport à 2018. Cette révision à la baisse du ratio s'explique d'une part par un niveau de dette moins élevée d'environ 8 Md€ (près de 0,4 point de PIB), et d'autre part, par une révision par l'Insee du PIB nominal à la hausse en 2019 pour 0,3 point, qui vient diminuer le ratio d'endettement public d'autant.

3.2. PREVISION POUR 2020

Conditions de réalisation de la prévision

Comme indiqué en introduction, le Programme de stabilité 2020 suit les lignes directrices publiées par la Commission le 6 avril dernier et se concentre sur les mesures de soutien et les agrégats de finances publiques qui en résultent pour l'année 2020. L'incertitude liée à la crise sanitaire relative à l'épidémie de Covid-19 ne permet pas de réaliser à ce stade les exercices de projection habituels du Programme de stabilité. Trop de facteurs demeurent aujourd'hui incertains pour permettre de réaliser des prévisions au-delà de l'année en cours, notamment en ce qui concerne la durée de l'épidémie ainsi que la date et les modalités de sortie du confinement en France et dans les autres pays.

Les principaux agrégats de finances publiques sont présentés, même si une grande prudence s'impose au vu du contexte. La réponse d'ampleur apportée à la crise sanitaire en un temps très réduit explique que ce Programme de Stabilité ne puisse pas être réalisé dans les mêmes conditions qu'habituellement. **Certains tableaux ne pourront pas être remplis au format habituel,** tels que la décomposition des données par code de comptabilité nationale.

Stratégie d'ensemble

Le Gouvernement a décidé de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 qui touche l'ensemble de l'Europe en apportant une réponse directe de très grande ampleur s'élevant à plus de 110 Md€. Ainsi, des mesures de soutien aux entreprises ont été prises pour sauvegarder le tissu économique, que ce soit par le report du paiement de créances sociales et fiscales, par des mesures budgétaires, comme la mise en place d'un mécanisme exceptionnel de chômage partiel et la création d'un fonds de solidarité en faveur des entreprises les plus touchées par le ralentissement de l'activité, ou par des soutiens en fonds propres ou en prêts aux entreprises en

difficulté. Ces mesures visent à amplifier la réponse des stabilisateurs automatiques et à lutter contre les conséquences économiques et sociales de l'épidémie.

Par ailleurs, un large programme de garantie, à hauteur de 300 Md€, est destiné à préserver les entreprises en leur facilitant le recours à l'emprunt bancaire.

Le solde des administrations publiques

En 2020, le solde public s'établirait à -9,0 % du PIB, niveau particulièrement dégradé du fait de l'action conjointe des stabilisateurs automatiques en temps de crise et du plan d'urgence mis en place par le Gouvernement pour répondre aux besoins du système de santé et soutenir l'économie.

La crise sanitaire et les mesures de confinement frappent de plein fouet l'économie française et de nombreux secteurs voient leur activité fortement réduite. Les stabilisateurs automatiques habituels jouent pleinement leur rôle dans cette période de ralentissement marqué de l'activité, notamment les moindres recettes fiscales et les dépenses d'indemnisation du chômage. Ainsi, la très forte dégradation du solde, depuis les prévisions présentées à l'automne, s'explique principalement par la dégradation de l'environnement macroéconomique.

Toutefois, l'ampleur du choc a rendu nécessaire de compléter les stabilisateurs automatiques par des mesures actives de politique économique. Au-delà des dépenses au bénéfice du système de santé en lien direct avec l'épidémie, un plan ambitieux de soutien économique a été déployé pour aider les entreprises et les ménages à traverser la crise et ainsi permettre un rebond à l'issue de celle-ci. Parmi les principales mesures de ce plan, le soutien à l'activité partielle pour les ménages et les reports d'échéances fiscales et sociales pour les entreprises peuvent être mises en avant. **Au total, les mesures d'urgence annoncées par le Gouvernement pour faire face à la crise s'élèvent à 110 Md€, dont 42 Md€ de mesures ayant un impact sur le solde public.**

Une forte incertitude entoure le coût final de ces mesures, qui dépendra *in fine* à la fois de la durée et de la gravité de la crise. Les chiffres présentés dans ce Programme de stabilité donnent les meilleures estimations à date du coût des différents dispositifs, se fondant sur l'hypothèse centrale d'un confinement d'une durée totale de huit semaines, suivi d'un retour progressif à la normal.

Les dépenses des administrations publiques

Dans ce contexte très particulier, la dépense publique en valeur, hors crédits d'impôt, augmenterait de 5,1 %, contre 1,7 % lors de la prévision d'automne. La croissance de la dépense publique en volume serait de 4,8 %, contre 0,7 % prévu. **Hors mesures exceptionnelles d'urgence, la croissance en valeur de la dépense publique serait de 1,9 % et la croissance en volume serait de 1,6 %.** En conséquence, le taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôt) rapportées au PIB augmenterait sensiblement et atteindrait 60,9 % du PIB, contre 54,0 % en 2019¹.

Cette augmentation serait le résultat conjugué des dépenses supplémentaires liées à la crise et de la forte contraction du PIB, qui augmente mécaniquement le ratio de dépenses sur PIB. **En 2021, le contrecoup des mesures d'urgence et l'augmentation de la croissance nominale du PIB devraient provoquer un net ralentissement de la dépense publique et diminuer fortement la part de celle-ci dans le PIB.**

Les recettes des administrations publiques

¹ En retraitant de la création de France compétences en 2019 pour 6,3 Md€, le taux de dépenses publiques serait de 53,7%.

Le taux de prélèvements obligatoires (nets des crédits d'impôts) s'établirait à 44,0 % du PIB en 2020, en léger retrait par rapport à 2019 (44,1 %), en raison d'une baisse plus marquée de la croissance spontanée des prélèvements obligatoires que de l'activité. Le taux de croissance spontanée des prélèvements obligatoires s'établirait ainsi à -7,1 %, à comparer à celui du PIB nominal de -6,7 %, soit une élasticité de 1,1. Le contrecoup de la transformation du CICE en allègements pérennes de cotisations sociales serait partiellement compensé par les autres mesures de baisse des prélèvements obligatoires : réforme du barème de l'impôt sur le revenu, poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation et de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés notamment.

La sur-réaction de la croissance spontanée des prélèvements obligatoires par rapport à l'activité s'expliquerait principalement par la spécificité de l'évolution des assiettes fiscales liée à cette crise sanitaire inédite. Les recettes de l'impôt sur les sociétés diminueraient fortement du fait d'une chute du bénéfice fiscal des entreprises. Les recettes de TVA se contracteraient davantage que l'activité en raison d'une baisse des emplois taxables, en particulier de la consommation des ménages, ainsi que d'importants effets de composition entre les différents postes de consommation, en lien avec les contraintes imposées par la crise sanitaire. Les recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) seraient en retrait sous l'effet d'une forte réduction des transactions immobilières durant la période de confinement.

TABLEAU 3 : EVOLUTION DU TAUX DE PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

	2018	2019	2020
Taux de prélèvements obligatoires (% du PIB)	44,8%	44,1%	44,0%
<i>Hors France Compétences</i>	44,8%	43,8%	43,7%
Élasticité des prélèvements obligatoires	1,0	1,2	1,1

Le taux de recettes hors prélèvements obligatoires s'élèverait à 7,8 % du PIB, après 7,2 % en 2019. Cette augmentation s'expliquerait par l'inertie d'une partie de ces recettes face au ralentissement de l'activité, qui seraient par ailleurs soutenues par des recettes de nature exceptionnelle en lien avec la signature d'une Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP) dans le secteur de la construction aéronautique. Cette augmentation relative rappelle la dynamique des recettes hors prélèvements obligatoires lors de la dernière récession, en 2009. Le taux de recettes hors PO en proportion du PIB était alors passé à 7,9 %, après 7,5 % en 2008.

Analyse structurelle du déficit

En 2020, le solde structurel s'établirait à -2,0 points de PIB potentiel, inchangé par rapport à 2019.

La forte dégradation de l'environnement macroéconomique pèserait lourdement sur le solde conjoncturel qui en ressortirait particulièrement marqué en s'établissant à -5,3 % du PIB, après 0,0 % en 2019.

Le solde des one-offs enregistrerait également une forte dégradation et s'établirait à -1,7 %, traduisant la réponse sanitaire et le soutien économique du Gouvernement face à la crise. Au total plus de 42 Md€ de mesures budgétaires seront ainsi prises en réponse à l'épidémie, incluant le dispositif d'activité partielle, un fonds de soutien aux entreprises en difficulté et les dépenses exceptionnelles à destination du système de santé. Cette réponse budgétaire pèserait sur le solde des mesures exceptionnelles et temporaires à hauteur de 1,9 point de PIB. En sens inverse, une recette exceptionnelle relative à la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP) précédemment citée, viendrait légèrement tempérer cette dégradation.

A noter que le classement en one-off des mesures de soutien face à la crise semble légitime du fait du caractère intrinsèquement temporaire de ces mesures, mais également car celles-ci viennent en complément direct des stabilisateurs automatiques, à l'image du dispositif de chômage

partiel, ou ont un coût et une temporalité directement liés à la gravité et la durée de la crise, comme le fonds de solidarité en faveur des entreprises. Par ailleurs, l'incertitude intrinsèque, qui entoure encore les montants finalement déboursés, plaide également pour ne pas enregistrer les mesures de soutien dans le solde structurel. Une révision trop fréquente rendrait difficile la lecture de cet indicateur et brouillerait la pertinence de l'ajustement structurel en 2020 et 2021.

Dette des administrations publiques

Le ratio d'endettement s'élèverait à 115,2 % du PIB fin 2020. Par rapport au niveau de 98,7 % du PIB présenté dans le Projet de plan budgétaire à l'automne, la **dégradation significative s'expliquerait par l'effet conjugué de l'augmentation du déficit de près de 7 points et de la révision à la baisse de la croissance nominale du PIB pour plus de 9 points.** Par ailleurs, d'importants flux de créances liés aux prises de participations et prêts de l'Etat dans le cadre du plan de soutien contribueraient à l'augmentation du ratio d'endettement pour environ un point de PIB.

Il convient de noter qu'un rebond de croissance à court ou moyen terme, permettant de résorber tout ou partie de l'écart de production, se traduirait par une baisse mécanique du ratio d'endettement. En effet, le solde stabilisant la dette serait particulièrement bas en 2021 et la diminution du déficit public viendrait également contribuer à la diminution du ratio d'endettement.

TABLEAU 4 : CHIFFRES CLES

(en pts de PIB)	2019	2020
Solde nominal	-3,0	-9,0
Solde conjoncturel	0,0	-5,3
Solde structurel*	-2,0	-2,0
Solde des one-offs*	-1,0	-1,7
Ajustement structurel*	0,1	0,0
Taux de prélèvements obligatoires (nets des CI)	44,1**	44,0
Ratio de recettes hors PO	7,2	7,8
Ratio de dépense publique (hors CI)	54,0**	60,9
Croissance valeur de la dépense publique	2,8**	5,1
Croissance volume de la dépense publique	1,9**	4,8
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	98,1	115,2

*pts de PIB potentiel

** En retraçant de l'impact symétrique en dépenses et en recettes de la création de France compétences pour 6,3 Md€ en 2019, le taux de prélèvement obligatoire serait de 43,8 pts, le taux de dépenses publiques serait de 53,7 pts, la croissance valeur de la dépense serait de 2,3% et la croissance volume de la dépense serait de 1,4%.

3.3. PERSPECTIVES EN 2021 ET A MOYEN TERME

Comme évoqué *supra*, de nombreuses incertitudes entourent encore la prévision au-delà de l'année en cours. Seules des orientations générales peuvent à ce stade être envisagées concernant l'année 2021, et aucune tendance claire ne peut être identifiée pour des horizons à plus long terme.

En 2021, le solde nominal devrait substantiellement se redresser du fait de la fin des dépenses temporaires de réponse à la crise. Ainsi, le solde devrait s'améliorer automatiquement de plus de 42 Md€, soit 1,9 point de PIB. **L'activité devrait par ailleurs repartir à la fin de la crise, permettant à l'écart de production de se résorber.** Le solde conjoncturel devrait donc se redresser en grande partie même si le rythme de ce redressement demeure incertain.

Le ratio d'endettement devrait lui aussi se réduire sous l'effet de l'augmentation du PIB valeur et de la diminution du déficit nominal. Toutefois, le coût substantiel des mesures d'urgence sanitaire pèsera de façon durable sur l'endettement.

Annexes

TABLEAU 1A. PREVISIONS MACROECONOMIQUES

	Code SEC	2019*	2019	2020
		Valeur en Md€ courants	Variation annuelle	Variation annuelle
1. PIB en volume	B1*g	-	1,3	-8,0
2. PIB nominal	B1*g	2 426,3	2,8	-6,7
Composantes du PIB en volume				
3. Dépenses de consommation privée	P.3	1 299,1	1,2	-10,0
4. Dépenses de consommation des administrations publiques	P.3	559,1	1,3	2,2
5. Formation brute de capital fixe	P.51	566,7	3,6	-11,0
6. Variation des stocks et objets de valeur (% du PIB)	P.52 + P.53	8,2	-	-
7. Exportations de biens et services	P.6	759,6	1,9	-12,9
8. Importations de biens et services	P.7	772,9	2,2	-13,4
Contributions à la croissance du PIB				
9. Demande intérieure finale hors stocks		-	1,8	-7,3
10. Variation des stocks et objets de valeur	P.52 + P.53	-	-0,4	-1,0
11. Commerce extérieur	B.11	-	-0,1	0,2

* Données CVS-CJO issues des comptes trimestriels (février 2020), à l'exception du PIB nominal en niveau qui correspond à la notification de mars 2020.

TABLEAU 1B. EVOLUTION DES PRIX

	Code SEC	2019*	2020
		Variation annuelle	Variation annuelle
1. Déflateur du PIB		1,5	1,4
3. Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)		1,3	0,6

* Données CVS-CJO issues des comptes trimestriels (février 2020).

TABLEAU 2A. SITUATION FINANCIERE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

	Code SEC	2019 niveau en Md€	2019 niveau en % PIB	2020 niveau en % PIB	2021 niveau en % PIB	2022 niveau en % PIB	2023 niveau en % PIB
Capacité de financement (B.9) par sous-secteur							
1. Administrations publiques	S.13	-72,8	-3,0	-9,0	N/A		
2. Administrations publiques centrales	S.1311	-85,9	-3,5	N/A	N/A		
3. Administrations publiques fédérées	S.1312	X	X	X	X		
4. Administrations publiques locales	S.1313	-0,9	0,0	N/A	N/A		
5. Administrations de sécurité sociale	S.1314	14,1	0,6	N/A	N/A		
Administrations publiques (S.13)							
6. Recettes totales	TR	1 275,7	52,6	52,9	N/A		
7. Dépenses totales	TE	1 348,5	55,6	61,9	N/A		
8. Capacité de financement	B.9	-72,8	-3,0	-9,0	N/A		
9. Charges d'intérêts	D.41	34,9	1,4	N/A	N/A		
10. Solde primaire ¹		-37,9	-1,6	N/A	N/A		
11. Mesures exceptionnelles ("one-off") ²		-23,4	-1,0	-1,7	N/A		
Principales composantes des recettes							
12. Impôts totaux (12=12a+12b+12c)		741,0	30,5	N/A	N/A		
12a. Impôts sur la production et les importations*	D.2	407,3	16,8	N/A	N/A		
12b. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	D.5	318,5	13,1	N/A	N/A		
12c. Impôts en capital	D.91	15,3	0,6	N/A	N/A		
13. Cotisations sociales	D.61	408,0	16,8	N/A	N/A		
14. Revenus de la propriété	D.4	15,9	0,7	N/A	N/A		
15. Autres recettes ³ (15=16-12-13-14)		444,5	18,3	N/A	N/A		
16=6. Recettes totales	TR	1 275,7	52,6	N/A	N/A		
pm: Prélèvements obligatoires bruts des crédits d'impôt (D.2+D.5+D.61-D612+D.91-D.995) ⁴		1105,7	45,6	N/A	N/A		

TABLEAU 2A, SUITE. SITUATION FIN/ANCIERE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

		2019	2019	2020	2021	2022	2023
	Code SEC	niveau en Md€	niveau en % PIB	niveau en % PIB	niveau en % PIB	niveau en % PIB	niveau en % PIB
Principales composantes des dépenses							
17. Rémunération des salariés et consommations intermédiaires	D.1 + P.2	417,6	17,2	N/A	N/A		
17a. Rémunération des salariés	D.1	297,5	12,3	N/A	N/A		
17b. Consommations intermédiaires (y.c. SIFIM)	P.2	120,1	5,0	N/A	N/A		
18. Prestations sociales⁵ (18=18a+18b)		616,6	25,4	N/A	N/A		
dont prestations chômages		N/A	N/A	N/A	N/A		
18a. Prestations sociales en nature	D.632	143,8	5,9	N/A	N/A		
18b. Prestations sociales en espèces	D.62	472,8	19,5	N/A	N/A		
19. Charges d'intérêts	D.41	34,9	1,4	N/A	N/A		
20. Subventions	D.3	67,9	2,8	N/A	N/A		
21. Formation brute de capital fixe	P.51	88,2	3,6	N/A	N/A		
22. Transferts en capital	D.9	24,5	1,0	N/A	N/A		
23. Autres dépenses⁶ (23=24-17-18-19-20-21-22)		218,9	9,0	N/A	N/A		
24=7. Dépenses totales	TE1	1348,5	55,6	N/A	N/A		
Ratio d'endettement au sens de Maastricht			98,1	115,2	N/A		

¹ Le solde primaire est calculé comme (B.9, ligne 8) plus (D.41, ligne 9)

² Un signe positif correspond à des mesures exceptionnelles réduisant le déficit

³ $P.11 + P.12 + P.13 + D.39 + D.7 + D.9$

⁴ Y compris impôts collectés par l'Union Européenne et, si nécessaire, un ajustement pour impôts et contributions sociales non encaissés (D.995).

⁵ Comprend les prestations en espèces (D.621 et D.624) et en nature (D.631) liées aux allocations chômage

⁶ $D.29 + D.4 - D.41 + D.5 + D.7 + P.52 + NP$

* Hors impôts collectés par l'Union Européenne